



22 novembre 2021

Communiqué de presse des organisateurs de la marche contre les violences sexistes et sexuelles.

Le parcours de la marche contre les violences sexistes et sexuelles a été compromis par l'arrêté du préfet de Meurthe-et-Moselle, en date du 17 novembre, interdisant les manifestations dans un large périmètre au centre de Nancy. Alors que le parcours de la marche avait été déclaré et que tout avait été préparé avec les pouvoirs publics pour son bon déroulement, cette décision entrave gravement la tenue de l'évènement. Après plusieurs négociations menées par nos organisations, nos demandes sont restées infructueuses.

De plus, le caractère arbitraire, large et à portée générale de cet arrêté porte une atteinte particulièrement grave aux libertés publiques qui dépasse l'organisation de la seule marche contre les violences sexistes et sexuelles. Depuis plusieurs mois d'ailleurs, les interdictions de manifestation au centre-ville se succèdent et la place Stanislas est toujours interdite aux manifestations.

Ainsi, nous considérons qu'il n'est plus utile de prolonger des négociations face à la préfecture et à la mairie de Nancy sur la base d'un arrêté aussi arbitraire et attentatoire à nos libertés.

Souhaitant pouvoir exercer notre liberté d'expression librement et dignement, en choisissant nous-mêmes nos parcours de manifestations, nous ne pouvons que réclamer la pure et simple abrogation de l'arrêté.

C'est pourquoi toutes les organisations appelant à la manifestation du 27 novembre ont décidé de porter l'affaire devant le tribunal administratif dans le cadre d'un référé afin d'obtenir, dans un premier temps, sa suspension. Elles organiseront une conférence de presse le jour de l'audience, dont nous ne connaissons pas encore la date.

Noustoutes54, CGT UL, Equinoxe, FSU, Libert'elles, Les pétroleuses, LDH Nancy, Sud Solidaires, UNEF, Solidaires Etudiant.e.s, CGT UD.